

Le laboratoire Ruralités a la possibilité de postuler à une allocation doctorale pour la période 2017-2020 (d'octobre à octobre).

Pour obtenir cette allocation doctorale, un processus de sélection s'organise en 3 étapes.

PHASE 1 - ENVOI DES DOSSIERS DE CANDIDATURE AU LABORATOIRE : 1^{ER} MAI 2017, 12H.

Les dossiers de candidatures sont à envoyer par mail pour le 1^{er} mai 2017 à 12h aux membres du jury :

Régis Barraud (Enseignant-chercheur, responsable du département de géographie, regis.barraud@univ-poitiers.fr)

Daniel Peyrusaubes (Enseignant-chercheur, directeur adjoint du laboratoire Ruralités, daniel.peyrusaubes@univ-poitiers.fr)

Dominique Royoux (directeur de Ruralités – dominique.royoux@univ-poitiers.fr)

Le dossier devra comprendre :

- . Un CV détaillé
- . Le projet de thèse, intégré à l'un des axes du laboratoire (5 pages maximum). Les axes du laboratoire sont développés en annexe 1, à la fin de ce document.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter les membres du jury.

Les dossiers seront examinés le 2 mai par les membres du jury et les candidats seront classés. Ils seront informés le 3 mai au plus tard de leur classement. En fonction, ils devront poursuivre le processus de sélection (phase 2).

PHASE 2 – CONSTITUTION ET ENVOI DU DOSSIER A L'ECOLE DOCTORALE – 9 MAI 2017 à 12h

A l'issue de cette première sélection, chaque candidat sélectionné par le laboratoire devra impérativement déclarer sa candidature en remplissant le formulaire en ligne sur le site de l'école Doctorale SORG

(<http://sorg.ed.univ-poitiers.fr/financements/contrats-doctoraux/procedure-dattribution-des-contrats-doctoraux-20172018-universite-de-poitiers/>)

Une fois le formulaire en ligne validé, chaque candidat recevra un e-mail l'invitant à télécharger le dossier de candidature (dossier unique). L'ensemble du dossier devra être complété : dossier + fiche de renseignement doctorant contractuel... et signé par le candidat et le(s) directeurs de recherche et du laboratoire de rattachement + les pièces justificatives demandées.

Le candidat devra retourner son dossier complet PAR COURRIER OU L'APPORTER EN MAINS PROPRES au plus tard le mardi 9 mai 2017 12h au bureau des écoles doctorales (Bureau 102 à la MSHS Bâtiment A5, 1^{er} étage, campus de Poitiers).

Aucun dossier transmis par mail ne sera accepté. Aucun retard ne sera accepté. Aucun dossier incomplet ne sera traité.

Pour anticiper la constitution du dossier, un exemple est disponible en ligne. **Attention, il ne faut pas le compléter** ([Dossier contrat doctoral 2017 ED SORG](#))

PHASE 3 – AUDITION DES CANDIDATS SELECTIONNES PAR LES LABORATOIRES PAR L'ECOLE DOCTORALE (17 mai 2017)

La commission procédant au classement des candidats à un contrat (sélectionnés auparavant par le laboratoire) se réunira le mercredi 17 mai 2017 toute la journée à la MSHS sur le campus de Poitiers (ordre de passage déterminé par les écoles non modifiable – merci de prévoir vos déplacements en conséquence).

Cette commission effectuera la sélection et le classement des candidats après examen des dossiers puis audition.

Les candidats disposeront de 10 minutes de présentation maximum et 5 minutes supplémentaires seront dédiées aux questions des membres du jury.

La salle est équipée d'un vidéoprojecteur et d'un PC.

Tout candidat auditionné par la commission devra se munir d'une pièce d'identité et d'une clef USB avec sa présentation (si projection).

Les convocations aux auditions seront adressées à chaque candidat entre le 10 et le 15 mai inclus.

ANNEXE 1 - Intégration du/de la doctorant(e) aux axes de recherches de Ruralités.

AXES DE RECHERCHE DU LABORATOIRE RURALITES – PERSPECTIVES 2018-2022

A la suite de la fin du dernier contrat de laboratoire, Ruralités a repensé ses axes de recherche pour le nouveau quadriennal (2018-2022). Les informations diffusées sur le site du laboratoire correspondent à l'ancien contrat. Le candidat devra ainsi s'intégrer dans un des nouveaux axes décrits ci-dessous, et d'une façon transversale, dans l'analyse des liens rural/urbain. Cette transversalité représente une dynamique forte que le laboratoire développera via l'organisation de séminaires de recherche et d'un colloque international.

Axe 1 : Environnement et sociétés

Porteurs de l'axe : Claire Portal et Daniel Peyrusaubes

1. L'adaptation des territoires au changement climatique

Dans la suite des travaux et des réflexions menés en 2011-2015 sur les questions d'adaptation des sociétés aux changements globaux, un financement CPER (avec complément attendu du FEDER) dans le cadre du programme INSECT a été obtenu en 2015. Ce financement (2015-2020) va permettre de poursuivre les investigations engagées tout en affichant de nouvelles ambitions. Parmi celles-ci, la mise en place d'un *Observatoire des politiques publiques régionales et locales d'atténuation et d'adaptation des territoires au changement climatique en Poitou-Charentes* s'opère dès cette année grâce, entre autre, au recrutement d'un post-doctorant. Pour le laboratoire, il s'agira d'assurer un meilleur ancrage et une meilleure visibilité sur le territoire du Poitou-Charentes et de la grande région Nouvelle Aquitaine. La construction début 2016 du blog CLIMATEPP améliorera la visibilité et la diffusion de nos travaux. Des contacts et rencontres ont déjà été engagés avec plusieurs associations, instituts et organismes régionaux. Une prise de contact est également en cours avec le Conseil scientifique régional sur le changement climatique ACCLIMATERA pour une contribution au prochain rapport en 2017 (dont les modalités sont en cours de discussion). Enfin, la construction de cet observatoire est une démarche collective, à la fois territorialisée (Poitou-Charentes et Nouvelle Aquitaine) et pluridisciplinaire. Dans ce contexte, il s'agira d'élargir des partenariats scientifiques avec des laboratoires poitevins (laboratoire *Ecologie, Evolution Symbiose*, UMR CNRS 7267, laboratoire de sociologie GRESCO EA 3815, Université de Poitiers) et régionaux (laboratoire CITERES, UMR 7324, Université de Tours).

1.1. Les orientations de recherche

Le programme de l'observatoire nous engage, outre à produire une réflexion sur les concepts, sur les cadres théoriques et sur les référentiels, à élargir plus encore nos champs d'investigation dans le domaine de la Recherche-développement/Recherche-action. En effet, l'Observatoire est conçu comme un outil d'analyse, de production et de transfert de connaissances pour penser et interroger les politiques d'atténuation et d'adaptation en cours au niveau régional et local. Cet Observatoire entend ainsi toujours répondre à une demande sociale et politique forte de construction d'espace d'échange, de dialogue et de coopération entre le monde de la recherche, celui des gestionnaires et acteurs socio-économiques régionaux et locaux.

1.2. La démarche visée

La recherche sera développée selon plusieurs entrées avec une approche sociale par le biais des représentations auprès des différents acteurs (dont les agriculteurs), une approche des politiques publiques d'atténuation et d'adaptation (contenus et objectifs, mode d'élaboration, instruments de mise en œuvre, articulation avec les autres programmes sur le territoire) en lien avec l'Observatoire et s'appuyant sur une approche méthodologique. L'ambition de l'équipe ainsi mobilisée visera à aborder de manière transversale et multidimensionnelle la problématique de *L'adaptation des territoires aux changements climatiques*, considérant que les stratégies d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques ne sont plus réductibles à la seule gestion des écosystèmes. Elle appelle désormais une réflexion globale et systémique - encore à inventer - et un questionnement sur l'intégration de l'atténuation et de l'adaptation dans les politiques de développement local qui relèvent fondamentalement de choix de sociétés. Ce dernier point pourra être appréhendé par l'exploration de problématiques spécifiques comme par exemple, la question de l'énergie et de la transition énergétique... Enfin, outre les territoires picto-charentais, d'autres espaces géographiques nationaux ou étrangers (au Nord comme au Sud), repérés pour leur singularité et leur intérêt scientifique, pourront faire l'objet de terrains d'études.

1.3. La problématique retenue

La notion de vulnérabilité sera saisie dans les différents champs (social, territorial, écologique, politique...) eu égard au niveau de résilience des sphères affectées. L'entrée par la vulnérabilité, si elle est nécessaire en termes d'analyse, de diagnostic, de définitions d'actions et de mesures pour la réduire dans le cadre des politiques publiques locales n'est cependant pas suffisante. En effet, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ne peut plus se réduire à une simple réévaluation/révision du niveau et de la nature des risques qui vont affecter les territoires, les activités, les ressources et les habitants. Il s'agit d'interroger les modèles mêmes d'aménagement, de développement local dans une optique de flexibilité et de réversibilité qui tienne compte des incertitudes sur l'ampleur des changements globaux à venir au Nord comme au Sud. Une attention nouvelle doit par ailleurs être portée à la co-construction (par tous les acteurs) de stratégie de développement locales répondant aux enjeux majeurs et tenant compte des marges d'action réelles et identifiées.

2-Les nouvelles formes de gestion et de protection de la nature

Afin de poursuivre les réflexions engagées sur les formes de gestion de la nature, quatre sous-thèmes seront explorés. Le premier, dans le prolongement des travaux réalisés dans le cadre de l'ANR REPPAVAL, vise à poursuivre l'analyse de la territorialisation, de l'intégration sociale et politique de la restauration écologique. Le deuxième porte sur les enjeux socio-spatiaux de la mise en œuvre des principes de rewilding et de non-intervention ; Le troisième traite des effets de la dépoldérisation passive ou active (volontaire) en termes de relocalisation des espaces protégés et de la biodiversité. Enfin, le dernier sous-thème questionne création de nouveaux types d'espaces naturels protégés et labellisés, via la reconnaissance patrimoniale de la géodiversité.

2.1. Territorialisation, intégration sociale et politique de la restauration écologique (poursuite des recherche sur l'objet « cours d'eau / vallée »).

Les thèmes traités dans l'ANR JCJC REPPAVAL vont donner lieu à des prolongements. Il est probable qu'une suite sera donnée aux recherches menées entre 2012 et 2016. Les modalités de

gestion sociale des cours d'eau pourraient donner lieu à des projets de recherche-action à une échelle régionale / locale (cf. les actions réalisées avec l'IFREE l'an passé). La reconstitution des paysages de cours d'eau aménagés (géohistoire de l'environnement) permettront de poursuivre l'exploration des relations entre les habitants et leur environnement de proximité, d'étudier les conflits, les mobilisations citoyennes et les modes de régulation qui caractérisent ces paysages spécifiques de vallée. Par ailleurs, les enjeux socio-spatiaux du démantèlement de barrages seront développés à une échelle internationale à la suite du séminaire final du programme REPPAVAL organisé en décembre 2015. Ce séminaire avait permis de réunir des collègues nord-américains (États-Unis et Canada), suédois, espagnol et français. Nous envisageons, après la publication d'un numéro thématique dans la revue *Water Alternatives* (en cours de préparation), la création d'un réseau de recherche international.

2.2. Wilderness européenne et nature férale : enjeux socio-spatiaux de la mise en œuvre d'opération de rewilding et du principe de non-intervention.

Dans le contexte européen, le rewilding et de manière complémentaire, la libre évolution de la nature sont également explorés en tant qu'alternatives à la gestion conservatoire patrimoniale. Ainsi, à la suite de D. Terrasson (1988), J.-C. Génot et A. Schnitzler (2012) ou encore G. Monbiot (2013) interpellent la sphère professionnelle de la gestion de la nature par la publication d'ouvrages incisifs qui dénoncent les excès interventionnistes. Un mouvement protéiforme, mais de plus en plus structuré, active la promotion des principes de non-intervention, de rewilding et la construction d'une culture positive de la nature sauvage. Ce mouvement est porté par un réseau très actif associant des ONGs, des entreprises écotouristiques, des gestionnaires d'aires protégées et des scientifiques. Engagé, il commence à influencer le droit européen comme l'atteste l'adoption par le parlement de la résolution sur la wilderness en 2009. L'une des premières applications de cette résolution vise la reconsidération des modes de gestion des cœurs de zones Natura 2000. Ces derniers sont ciblés pour une mise en pratique du principe de non-intervention. Les revendications préservationnistes s'inscrivent également dans un contexte à risque pour de larges espaces européens à haute valeur écologique, en particulier, dans les zones périphériques de l'Europe où de vastes étendues à faible densité de population, plus ou moins marquées par la déprise agricole, sont convoitées par des projets d'exploitation minière ou forestière. Des terres plus récemment délaissées peuvent aussi susciter l'intérêt d'investisseurs agro-industriels. Nous analyserons le mouvement contemporain de reconnaissance, de valorisation et de protection d'une nature à caractère sauvage en Europe, à partir d'une approche interdisciplinaire en Sciences Humaines et Sociales (géographie sociale et culturelle, anthropologie). Il s'agit d'étudier les conséquences socio-spatiales et culturelles associées à la mise en place d'un nouveau modèle de gestion de la nature en Europe. La thématique est actuellement soutenue la soumission d'un projet ANR PRC (appel générique 2016 – Défi 1, projet E-WILD) et par deux publications (un article ACL et un chapitre d'ouvrage scientifique). Par ailleurs, ces recherches seront alimentées par les travaux plus spécifiques sur les réintroductions (grands carnivores, grands herbivores), la gestion des espèces dites invasives et les conflits d'environnement qui y sont associés.

2.3. Dépoldérisation et relocalisation de la biodiversité

Afin de mieux saisir ces mouvements contemporains émergents (rewilding / libre-évolution), nous étudierons également les processus de dépoldérisation et de relocalisation de la biodiversité induits. Dans un contexte d'élévation du niveau de la mer, le devenir des espaces naturels protégés situés sur la côte ou en position rétro-littorale. Espaces marginaux dont les

limites marines et/ou terrestres sont constamment questionnées par la réglementation, les pressions exercées par l'urbanisation, ils sont aussi les premiers impactés en cas de submersion marine ou d'érosion. Leur marginalité est aussi le résultat des moindres enjeux qui pèsent sur eux, la société et les acteurs étant prioritairement préoccupés, et on le comprend, par le devenir des espaces urbanisés. Ainsi, nous centrerons l'analyse sur des territoires à la biodiversité importante et reconnue (réserves naturelles nationales). A partir de la constitution de trajectoires paysagères de ces espaces, l'objectif est de comprendre les représentations que se font les acteurs de terrain de ces sites originaux et d'imaginer les perspectives d'évolution que ces espaces peuvent vivre à l'horizon 2050 : seront-ils abandonnés à la mer ? Est-il possible de songer à une relocalisation de cette biodiversité ? Dans ce cadre, le projet PEDALO a été soumis à la Fondation de France en mai 2016. Il est porté par Céline Chadenas, Université de Nantes Laboratoire Géolittomer – UMR LETG 6554 du CNRS).

2.4. Géodiversité : nouveau espaces patrimoniaux, nouvelles représentations de la nature ?

Enfin, les nouvelles formes de protection de la nature sont aussi abordées via le thème de la géodiversité, qui mobilise, outre l'aspect patrimonialisé d'éléments abiotiques de nature, la mise en place de géoparcs, soit d'espaces protégés d'un nouveau genre. A travers les projets E-Wild et Pédalo, la question de la superposition d'espaces naturels protégés qui ont des vocations différentes est posée : les géoparcs, soutenus par l'Union Européenne et par l'UNESCO depuis novembre dernier, sont des territoires labellisés comparables aux parcs naturels régionaux français à ceci près qu'ils sont créés dans le but de valoriser les paysages et la géologie/géomorphologie auprès des habitants et des visiteurs. Les géoparcs sont un outil de développement des marges européennes (69 existent à ce jour en Europe) et leurs limites correspondent parfois avec les espaces considérés comme ensauvagés (cf. 2.2). Finalement, ces nouvelles formes de patrimonialisation de la nature sont-elles compatibles sur un même espace ? A quelles représentations sociales et culturelles de la nature et des paysages ces modèles font-ils écho ? Les recherches sur les nouvelles formes de gestion et de protection de la nature abordent les questions de la patrimonialisation et questionnent plus généralement les modes d'adaptation des sociétés aux effets (ressentis, probables / redoutés) du changement global.

Axe 2 : Agricultures, vulnérabilités, sociétés

Responsable de l'axe : Camille HOCHEDÉZ

Fort de ses partenariats avec les acteurs locaux et des financements en cours sur des programmes de recherche-action, les chercheurs de cet axe vont poursuivre les recherches sur le développement et la structuration des circuits courts à l'échelle locale, qui expriment un lien renouvelé entre agriculture et société. Cet objet prioritaire marque un changement de paradigme dans les recherches sur l'agriculture, qui prennent comme point d'entrée l'alimentation pour aborder les différentes dimensions des systèmes alimentaires (production, consommation, transformation, commercialisation...). Ces recherches seront poursuivies selon deux axes :
- il s'agira tout d'abord de réfléchir à l'existence d'un modèle d'agriculture de proximité, et à son applicabilité dans des contextes non-urbains ou non-métropolitains. En effet, l'originalité des recherches du laboratoire sur la thématique des circuits courts réside dans le contexte géographique d'étude, à savoir un contexte de petite ville voire de rural de faible densité, alors que traditionnellement, les études sur les circuits courts sont davantage menées dans un contexte urbain et périurbain, voire métropolitain. L'action 1 du thème 2 de l'axe 1 du

programme INSECT, dont bénéficie Ruralités dans le cadre du CPER 2015-2020, va permettre de s'interroger sur la pertinence de nouveaux dispositifs comme le « Système Alimentaire Local Territorialisé du Montmorillonnais », son éventuelle reproductibilité, les modes de fédération des acteurs locaux autour d'un objectif de structuration des circuits courts, en particulier dans la restauration collective.

- il s'agira aussi de réfléchir aux liens entre la mise en place d'une nouvelle gouvernance alimentaire dans les territoires, urbains et ruraux, et les processus de développement rural, et plus largement de développement territorial. Par exemple, le programme PSDR 4 FRUGAL (2015- 2019) permettra de questionner par différentes entrées (flux alimentaires et réseaux, formes spatiales et foncières, gouvernance alimentaire) les conditions d'une autonomie alimentaire des villes, dans le but d'éclairer la décision politique et l'action publique. De même, le programme MAGPRO (jusqu'en 2017) vise à éclairer les collectivités et les producteurs sur les différents types d'aides disponibles pour le montage des magasins de producteurs, et sur les effets de développement territorial liés à l'implantation d'un magasin.

Etant donné les nouveaux recrutements et les collaborations avec d'autres laboratoires dans le cadre de programmes de recherche nationaux, la thématique des inégalités en agriculture s'est affirmée, que ce soit dans l'analyse des conditions de production agricole, ou dans celle de l'accès à une alimentation de qualité et de proximité. Plusieurs pistes innovantes couplant précarité et agriculture s'appuient sur des programmes de recherche en cours (PROXIMA, CPER INSECT) et sur des projets déposés (ANR, ACI) préfigurant de nouvelles collaborations avec des chercheurs hors laboratoire. La thématique des inégalités en agriculture sera explorée dans les recherches du présent axe selon 3 volets :

- les inégalités dans les conditions de production (au sein des systèmes productifs agricoles) vont être abordées à travers plusieurs thématiques. C'est tout d'abord par la question spécifique de la présence des migrants internationaux au sein des réseaux de l'agriculture de proximité que des situations de précarité sont révélées. Cette entrée nous semble aujourd'hui importante pour analyser les enjeux contemporains de plus en plus vifs liés à l'exclusion et la justice sociale qui y sont associés. Des missions de terrain réalisées à Malmö (Suède) en 2015 et 2016 sur les populations immigrées pratiquant l'agriculture urbaine et alimentant un commerce communautaire participent à cette réflexion sur les liens agriculture/migration au prisme de la précarité (foncière, socio-économique, etc) ; elles vont être poursuivies en mettant en relation les résultats de ces missions avec d'autres terrains explorés par l'équipe du programme PROXIMA (Île-de-France, Comtat Venaissin). Les projets en cours vont aussi envisager ces liens dans le Grand Sud-Ouest français, en étudiant plus spécifiquement le rôle des migrants dans les reconfigurations des systèmes productifs agricoles (évolution vers l'agriculture biologique, précarisation sociale, etc), en collaboration avec certains chercheurs de l'UMR MIGRINTER. Cela s'est traduit par le dépôt d'une ANR commune sur la thématique des migrants internationaux dans les espaces ruraux du Grand Sud-Ouest (réponse attendue juillet 2016) et d'une ACI co-pilotée par l'EA RURALITES et l'UMR MIGRINTER. Ensuite, la thématique des inégalités dans la production agricole continuera d'être explorée en travaillant sur l'agriculture dans des territoires de marge. Ces recherches s'inscrivent dans la continuité de travaux menés dans le Nord Beira portugais où les filières de qualité ont été envisagées comme une forme de résistance à la concurrence agricole mondialisée, valorisant l'identité paysanne, et au fondement d'un processus de développement. Le dépôt d'un projet Erasmus + / Alliances de la connaissance sur la thématique de la gouvernance alimentaire territorialisée (réponse

attendue en juillet 2016) reflète la volonté de poursuivre la réflexion sur les potentiels de développement d'une gouvernance alimentaire territorialisée dans les territoires périphériques désavantagés par leur position géographique, en développant une approche comparée entre plusieurs territoires de marge (en Poitou-Charentes, au Portugal, en Italie, en Espagne) ; ce projet vise à questionner les potentialités des offres alimentaires locales à compenser les injustices spatiales et à réduire des situations de retard cumulé.

- ensuite, les recherches sur les inégalités d'accès à une alimentation de qualité et aux ressources agricoles proches vont aussi être approfondies, sous l'angle des injustices alimentaires. La recherche-action menée depuis 2014 dans le domaine de la sensibilisation et de l'éducation (comme outil pour améliorer les représentations, agir sur les barrières culturelles, en vue d'améliorer l'accès aux ressources agro-alimentaires proches) va être poursuivie avec des collègues de Poitou-Charentes ; l'objectif est de structurer cette action dans un EPI (Enseignement Pratique Interdisciplinaire, dans le cadre de la réforme du Collège), afin de pérenniser cette action sur le territoire. A cet effet, il est prévu de renforcer les liens avec le Rectorat, le corps-enseignant et les collectivités locales, et d'impliquer des étudiants du master MEEF PLC Histoire-Géographie (dans le cadre de leur travail de recherche en M2) afin de faire de cette action un projet éducatif de territoire. Cette action pourra s'appuyer sur les collaborations avec l'IFE (Institut Français de l'Education) de Lyon (qui a déjà aidé à la mise en place d'un site internet hébergé par « Graines d'explorateurs » pour publiciser l'action menée au collège Ronsard de Poitiers : <http://grainesdexplorateurs.ens-lyon.fr/projets-encours/agriculture-et-justice-alimentaire/>). L'accompagnement de la mise en place de circuits courts dans le Montmorillonnais va aussi dans le sens de la réduction des inégalités d'accès aux circuits courts dans différents contextes territoriaux (ici, rural de faible densité).

- Les inégalités seront envisagées également sous l'angle de la précarité ou de la vulnérabilité des agriculteurs, en particulier face à l'aléa climatique, et interrogera les représentations que les agriculteurs ont du changement climatique, et les stratégies d'adaptation et les innovations adoptées pour y faire face. La mise en œuvre de pratiques durables dans le domaine de la viticulture (culture la plus précocement sensible aux changements climatiques) sera plus particulièrement étudiée en collaboration avec B. Leroux, sociologue (GRESKO-Université de Poitiers) dans le cadre de l'axe 1 thème 2 du CPER Poitou-Charentes 2015-2020. Cette thématique, développée sur plusieurs terrains régionaux (mission exploratoire effectuée auprès des viticulteurs de l'île de Ré en juin 2016, missions prévues en 2017 et 2018 sur l'île d'Oléron et dans le vignoble du Haut-Poitou), permet d'aborder différentes formes de vulnérabilité comme la vulnérabilité foncière ou la vulnérabilité économique, pouvant déboucher sur des situations d'inégalités au regard d'autres usages de l'espace (touristique, résidentiel, autres orientations agricoles, etc).

Si ces nouvelles thématiques envisagent la relation agriculture/territoires par de nouvelles entrées (gouvernance alimentaire, inégalités), elles entrent aussi en résonance avec les autres axes du laboratoire. Ainsi, l'étude de la vulnérabilité en agriculture comprend une forte dimension environnementale qui alimentera aussi les travaux de l'axe « Environnement et sociétés ». Les travaux sur les circuits courts comportent aussi une réflexion sur la relocalisation de la production et de la consommation alimentaires comme outil de développement durable des territoires, qui pourront alimenter la réflexion de l'axe « Environnement » sur les politiques d'adaptation au changement climatique par exemple. De même, les liens entre agriculture et migration internationale pourront être structurés autour de la notion de « paysage alimentaire » (comment les migrants participent aux dynamiques paysagères, à travers la dialectique

visibilité/invisibilité) qui alimentera aussi les réflexions de ce même axe. Enfin, les recherches menées sur les systèmes alimentaires locaux contribueront aussi aux réflexions de l'axe 3 sur les méthodes de diagnostic avec une dimension citoyenne.

Ces nouvelles perspectives jettent des ponts avec les recherches menées dans les autres axes du laboratoire ; elles ouvrent aussi de nouvelles collaborations, déjà formalisées par le dépôt de projets de recherche, avec des chercheurs de l'UMR MIGRINTER de Poitiers, mais aussi avec des chercheurs d'autres laboratoires français et d'autres disciplines (GRESKO, UMR 5600 EVS, UMR LADYSS, UMR LAVUE, UMR GEOLAB) et à l'étranger (Göteborg en Suède, Cordoue et Grenade en Espagne, Vila Real au Portugal, Florence en Italie). Elles contribuent donc à asseoir le laboratoire dans son contexte local de recherche, mais aussi à développer sa visibilité aux échelles nationale et internationale. En particulier, le dépôt en février 2016 du projet européen AGATE (Agir pour la Gouvernance Alimentaire Territorialisée en Europe) au titre de l'appel à projet ERASMUS+ « Alliances de la connaissance » Action 2 (*Coopération en matière d'innovation et d'échanges de bonnes pratiques, Alliances de la Connaissance*), est l'aboutissement d'un partenariat construit durant une année (visio-conférences, rencontres des partenaires sur place) avec quatre universités étrangères déjà conventionnées avec Poitiers : Vila Real (Portugal), Cordoue et Grenade (Espagne) et Florence (Italie). L'objectif est de construire à l'issue des 3 années du programme un centre de ressources numériques et de formation multilingue (Ressources Educatives Libres) sur la gouvernance des systèmes alimentaires. Même si le projet n'est pas sélectionné, les contacts avec un réseau de chercheurs étrangers reconnus et engagés dans le domaine des questions agricoles et alimentaires ont été pris et sont le ferment de futurs travaux en commun.

Compte-tenu de ces évolutions et des différentes orientations des recherches engagées pour les années à venir, il est proposé de renommer cet axe comme suit : « agricultures, inégalités, sociétés ».

Axe 3 : Diagnostic Territorial : usages et gouvernance

Porteur de l'axe : Dominique Royoux

L'ex-axe 4 devient l'axe 3. En faisant évoluer sa dénomination, il précise son objet : d'une part, celui de proposer une grille de construction des diagnostics territoriaux en y introduisant des indicateurs de perception des mutations territoriales, économiques, culturelles, touristiques, sociales, par les habitants-usagers pratiquant les territoires observés ; d'autre part, en mesurant la transformation (ou pas) de l'offre des politiques publiques locales en relation avec les mutations contemporaines : nouvelles demandes d'habiter, adaptation au changement climatique, nouvelles modalités de relations rurales-urbaines à travers les évolutions des agricultures de proximité, nouveaux diagnostics paysagers au regard de la place de la « nature sauvage », position des acteurs face aux évolutions institutionnelles récentes (comme la création de la Grande Région « Nouvelle Aquitaine »)...

Pour ce faire, plusieurs contrats majeurs obtenus par le laboratoire depuis 2015, serviront de supports d'enquêtes :

- le programme du CPER INSECT pour 2015-2020, dont le thème 2 : « Territoires et politiques publiques en mutation : changement climatique et géo-économie alimentaire », coordonné par RURALITES et composé de 3 actions (action 1 : mise en place d'un observatoire du changement climatique, action 2 : mise en place d'un observatoire régional (nouvelle région) des circuits-courts alimentaires, action 3 : étude du profil fonctionnel des petites villes de la

grande région (recrutement d'un IGE ou IGR, docteur en géographie à RURALITES issu du Master ESE ;

-un contrat avec la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême (juin-décembre 2016) sur les enjeux du système urbain val de Charente-Océan ;

-un diagnostic sur les conditions de mobilité dans le sud Vienne (2016) ;

-une étude-prospective sur l'organisation des maisons de santé dans le Grand Guéret (2016) ;

-le suivi d'une nouvelle association dénommée « Mont'plateau », initiée par RURALITES, sur l'organisation d'une filière de restauration collective dans le sud Vienne(2016).

De manière transversale, l'équipe de RURALITES interrogera les usages des espaces, les pratiques sociales et territoriales. Nous bénéficierons sur ce plan des apports théoriques de la géographie sociale qui permettent bien d'appréhender les liens entre les pratiques, les représentations sociales et les modes d'appropriation de l'espace. Mais la réflexion sera également consolidée par les apports de la sociologie et de l'anthropologie via les contributions des membres associés notamment. Ainsi, l'un des objectifs interdisciplinaires à relever dans le cadre de ce programme quinquennal visera à spatialiser le décryptage « de l'inventivité des hommes dans leur manière et leur faculté d'agir sur le monde pour le transformer » (Barbara Simpson, « Le pragmatisme, Mead et le tournant pratique »). Les procédures de participation et de concertation pilotées dans le cadre de politiques publiques peuvent constituer l'un des cadres d'analyse de cette inventivité selon une approche critique. Toutefois, nous porterons une attention particulière aux initiatives qui naissent en dehors de ce cadre institué et qui témoignent de nouvelles perspectives dans la reconnaissance et la gestion des biens communs (cf. Larrère C. et Larrère R., 2015). Ainsi, nous chercherons à identifier les effets socio-spatiaux et les conditions d'émergence des mobilisations collectives qui signalent un renouvellement des rapports aux territoires et à l'environnement.